



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

**Nice, le 04 avril 2019**

### **Monsieur le Directeur des Espaces Verts**

20, chemin des Arboras  
06364 NICE cedex 4

Lors du Comité Technique du 26 septembre 2018, le règlement d'application relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail de la Direction des Espaces Verts a été adopté.

Aujourd'hui, avec le recul, il nous semble nécessaire de solliciter des précisions et des adaptations des règles énoncées dans ce document.

Concernant la division Maintenance Technique des Equipements, vous avez instauré, hors période estivale, l'horaire suivant :

- 7h30 à 11h30 et 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi

A l'usage, l'intégralité des agents de cette division souhaitent reprendre leur ancien cycle de travail de 8h00 à 16h30 (avec une pause méridienne de 45 minutes) du lundi au jeudi et, le vendredi, de 8h00 à 15h15 (avec une pause méridienne de 45 minutes).

Suite à la fermeture du restaurant Thierry MAULNIER, une pause méridienne ne se justifie plus puisque les agents se restaurent sur site.

Les contraintes familiales engendrées pour les agents par ces nouveaux horaires sont largement supérieures aux bénéfices que l'Administration pourrait en avoir obtenu.

Ainsi, la mise en place de cette nouvelle grille horaire semble juste être un alignement sur les horaires des autres agents des Espaces Verts.

Cependant, la spécificité de leurs missions n'empêche nullement le retour aux horaires antérieurs.

Le retour aux précédents horaires ne poserait donc aucune difficulté de fonctionnement de la Direction et conviendrait mieux aux agents.

Aussi, nous vous demandons par la présente de bien vouloir accéder à la demande des agents de revenir sur les anciens horaires de la période non estivale.

En vous remerciant des suites réservées à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Espaces Verts, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Le Syndicat CGT**

**André SPITZ**